



Projet d'accueil individualisé (PAI)

Article D. 351-9 du Code de l'éducation - Circulaire

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans garants de la mise en œuvre de la lisibilité et de la communication des procédures.

		PART	IE 1 – RENSEIGNE	MENTS ADMINIST	RATIFS		
				Élève			
		Nom / Prénom	:				
		Date de naissa	nce :				
Adresse :				Etablissement scolaire :			
Responsables	légaux ou é	lève majeur :					
en de parenté	Nor	m et prénom	Domicile	@ e-mail	N° Téléphone	Signature	
196							
			STATE OF THE STATE	1			
Je demande qu la restauratior prévus.	ue ce docum n et du temp	nent soit porté à l os périscolaire et	a connaissance de à ces personnels a	e pratiquer les gest	arge de mon enfant, y co es et d'administrer les tr	ompris ceux char raitements qui y	
la restauration	n et du temp	nent soit porté à l os périscolaire et	a connaissance de à ces personnels a	e pratiquer les gest	arge de mon enfant, y co es et d'administrer les tr lodifications éventuelles	ompris ceux char raitements qui y	
la restauratior	n et du temp	os périscolaire et	a connaissance de à ces personnels a	e pratiquer les gest	es et d'administrer les tr	ompris ceux char raitements qui y	
la restauratior prévus.	n et du temp	os périscolaire et	a connaissance de à ces personnels a	e pratiquer les gest	es et d'administrer les tr	ompris ceux char raitements qui y	
la restauration prévus. Date Classe	PAI 1°	os périscolaire et	à ces personnels d	e pratiquer les gest	es et d'administrer les tr	raitements qui y	
la restauration prévus. Date Classe	PAI 1°	os périscolaire et	à ces personnels d	e pratiquer les gest	es et d'administrer les tr lodifications éventuelles	raitements qui y	

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de la structure, le médecin et l'infirmier de l'éducation nationale en cas de changement de prescriptionmédicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à sa mise en place

Seuls l'élève majeur ou les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical.





Établissement scolaire et hors de l'établissement scolaire :

Référents	Nom	Adresse administrative	Signature et date	Exemplaire reçu le :
Chef d'établissement				
Directeur d'école				
Directeur d'établissement				
Enseignant de la classe Professeur principal Encadrant de la structure				
Médecin éducation nationale ou PMI ou collectivité d'accueil				
Infirmier éducation nationale ou PMI ou collectivité d'accueil				

Partenaires:

Référents	Nom	Adresse administrative	Signature et date	Exemplaire reçu le :
Médecins traitants, services hospitaliers				
Représentant du service de restauration				
Responsable des autres temps périscolaires				
Autres :				

Nom de l'élève :





PARTIE 2 – AMENAGEMENTS ET ADAPTATIONS PARTIE MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE, DE PMI OU DE LA STRUCTURE ou à préciser :

I. Conséquences de la maladie ou affection, essentielles et utiles pour	la compréhension
 II. Aménagements du temps de présence dans l'établissement Temps partiel : temps de présence évolutif et de prise en charge, hora Temps de repos Dispense partielle ou totale d'activité (EPS, activités manuelles, en lien Préciser : 	
Joindre le certificat d'inaptitude d'EPS III. Aménagement de l'environnement (selon le contexte) Autorisation de sortie de classe (toilettes, boissons, infirmerie, vie scola Place dans la classe Mobilier et matériel spécifique (double jeu de livres, livre numérique, s robot) Toilettes et hygiène (accès, toilettes spécifiques, aménagements matérie Récréation et intercours (précautions vis-à-vis du froid, soleil, jeux, baccessibilité aux locaux Environnement visuel, sonore, autre Préciser:	iège ergonomique, informatique, casier, riels, changes, douche, aide humaine, etc.)
 IV. Aménagements à l'extérieur de l'établissement. Le PAI doit suivre l'enfant sur ses différents lieux de vie collectifs. Déplacements scolaires (stade, restauration scolaire, etc.) Déplacements pour examens Sorties sans nuitée Sortie avec nuitée (classes transplantées, voyages scolaires, séjours, etc.) Préciser si nécessité de fournir un traitement quotidien matin-soir et/ou claire etprécise avec les médicaments avant le départ : 	
V. Restauration ☐ Régime spécifique garanti par le distributeur de la restauration collective ☐ Éviction des allergènes dans le régime habituel pratiquée : ☐ Par le service responsable de la restauration ☐ Par l'élève lui-même (affichage INCO) ☐ Éviction demandée par la famille après lecture préalable du menu et éventuel plat de substitution ☐ Panier repas fourni par la famille (gestion selon la réglementation en vigueur)	☐ Goûter et/ou collations fournis par la Famille ☐ Boissons ☐ Suppléments alimentaires ☐ Priorité de passage ou horaire particulier ☐ Nécessité d'aide humaine ou d'aménagement particulier pour l'installation

Nom de l'élève :

Préciser :



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Librari
Agaliat
Fallemane

	-		,		
VI.	S	0	٦	m	C

☐ Traitement quotidien sur le temps de présence dans l'établis ☐ Traitement médicamenteux : - Nom (commercial/générique) : - Posologie : - Mode de prise : - Horaire de prise : □ Surveillances particulières : □ oui □ non - Préciser qui fait la surveillance, horaires, recuei	il des données :
- Préciser : <i>Protocole joint</i> □ oui □ non	
☐ Éléments confidentiels sous pli cacheté à transmettre aux éc - Préciser :	quipes de secours ou au médecin : 🗆 oui 🗆 non
☐ Fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » jointe (cf page 5) ☐ Autres soins :	
Trousse d'urgence : - Existence d'une trousse d'urgence : □ oui □ non - Contenu de la trousse d'urgence : □ PAI obligatoirement □ Ordonnance □ Traitemen - Lieu de stockage de la trousse d'urgence de l'enfant dans l'éta - Élève autorisé à avoir le traitement d'urgence sur lui avec la fi - Autre trousse d'urgence dans l'établissement : □ oui □ non Préciser :	ablissement à préciser : iche « Conduite à tenir en cas d'urgence » : □ oui □ non
VII. Adaptations pédagogiques, des évaluations et des épreur	ves aux examens Précisions
Besoins particuliers	Mesures à prendre (préciser les disciplines si besoin)
☐ Aide durant la classe (attention particulière, support d'apprentissage, tutorat, écriture, etc.)	
☐ Transmission des cours et des devoirs (reproduction des cours, clés USB, espace numérique de l'établissement, classe inversée, etc.)	
☐ Transmission et/ou aménagements des évaluations et contrôles	
□ Proposition d'aménagements des épreuves aux examens, à la demande des responsables légaux	*
□ Temps périscolaire (spécificités liées autype d'activités, etc.)	
☐ APADHE ☐ Cned en scolarité partagée ☐ Autres dispositions de soutien ou de continuité scolaire : ☐ oui ☐ non	

Nom de l'élève :

Académie : Département :



3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard et fiches élaborées avec les sociétés savantes pour les pathologies les plus fréquentes sont disponibles sur Eduscol

Fiche spécifique N° 04

Fiche Specific	que it or
om/ Prénom :	Date de Naissance :
uméros d'urgence spécifiques éventuels autres que le 15 ou le 1	12 :
che établie pour la période suivante :	
ès les premiers signes, faire chercher la trousse d'urgence de l'en	ıfant ainsi qu'un téléphone portable.
valuer la situation et pratiquer :	
LES SIGNES	SI SIGNE DE GRAVITE
☐ Perte de Connaissance	Durée de perte de connaissance longue
☐ Secousses musculaires involontaires	> 5 minutes
☐ Raideur généralisée du corps	Répétition des crises
☐ Contraction de la mâchoire	Arrêt de la respiration
☐ Autre :	
LES BONS REFLEXES	LES BONS REFLEXES
→ Rester calme et faire évacuer les autres élèves dans le	
calme en les rassurant.	suivre les consignes du médecin
→ Noter l'heure de début de la crise	Si l'enfant ne respire pas,
→ Laisser l'élève allongé par terre et éloigner tout objet	pratiquer un massage cardiaque
qui risque de le blesser. → Empêcher l'enfant de se blesser, en écartant les objets	
pour sécuriser son périmètre	Traitement éventuel
l position in the contract of	Traitement eventuer
Alerter ou faire alerter le SAMU 15 et suivre les	
consignes du médecin	
Surveiller l'enfant jusqu'à la fin de la crise	
A NE PAS FAIRE :	
→ Ne pas chercher à maîtriser l'enfant	
→ Ne pas essayer de placer un objet entre ses dents	
ans tous les cas, ne pas oublier de tenir la famille informée.	
In courrier avec des informations médicales confidentielles sous _l	nli cacheté à l'attention des services de secours neut être
	□ NON
Cachet du médecin : Date :	Signature du médecin :

